



**SÉANCE
SPÉCIALE
22 JUIN 2024**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, À L'HÔTEL
DE VILLE, LE SAMEDI 22 JUIN 2024, À MIDI**

Cette séance spéciale est présidée par M. Pierre Fontaine, maire. Madame et messieurs les conseillers suivants sont présents : Christiane Choinière, Serge Bouchard et Pascal Lamontagne.

Monsieur François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que M^{me} Annie Patenaude, responsable des activités culturelles et événementielles, sont aussi présents lors cette assemblée.

Monsieur André Côté, conseiller municipal du district n° 1, M. Sylvain Hainault, conseiller municipal du district n° 5, et M^{me} Nathalie Simard, conseillère municipale du district n° 6, sont absents à cette séance spéciale et ont motivé chacun leur absence. Ces derniers ont signifié au directeur général et greffier-trésorier, par téléphone, leur accord relativement au sujet à l'ordre du jour et renoncent à leur avis de convocation.

L'unique objet de cette urgente rencontre est le report, le non-report ou l'annulation des activités de la fête nationale du Québec à Roxton Pond étant donné les prévisions météorologiques s'annonçant très mauvaises pour les prochains jours.

La décision de report ou d'annulation implique d'importants coûts sur lesquels le conseil municipal doit statuer.

Les membres du conseil municipal présents renoncent aussi à leur avis de convocation.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

Aucune personne n'assiste à cette séance.

216/06/24

Ouverture de la séance spéciale et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ouvrir la séance spéciale de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

217/06/24

Fête nationale du Québec : report des festivités

ATTENDU QUE les festivités de la fête nationale du Québec à Roxton Pond sont prévues pour le dimanche 23 juin 2024;

ATTENDU les importantes précipitations de pluie annoncées lors de cette journée;

ATTENDU QUE l'ampleur des précipitations affecterait grandement les services pyrotechniques, musicaux et de restauration de même que l'expérience des participants sur le site;

ATTENDU les discussions entre Annie Patenaude, responsable des activités culturelles et événementielles, et les différents fournisseurs de services relativement à un potentiel report de ces festivités;

ATTENDU les frais supplémentaires facturés par certains fournisseurs advenant un report,

ATTENDU QUE ces frais s'élèveraient approximativement à 7 750 \$, en grande partie pour la sonorisation ainsi que le contrat du chansonnier;

ATTENDU QUE la date qui conviendrait aux dispensaires de services en termes de disponibilité serait le 25 juin 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des termes et des conditions d'un potentiel report;

ATTENDU QU'après analyse il y a lieu de reporter les festivités de la fête nationale du Québec à Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE reporter les festivités de la fête nationale du Québec à Roxton Pond au mardi 25 juin 2024;

QUE l'événement se déroule sur le site initialement prévu, soit celui du Centre nautique du lac Roxton;

D'autoriser le paiement des frais supplémentaires associés au report de cet événement (avoisinant 7 750 \$), et ce, sur réception des factures des fournisseurs concernés;

QUE le paiement de ces frais soit pris à partir du poste budgétaire 02-701-50-643-00 (activités culturelles – frigo, vélo, films).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

218/06/24

Clôture de la séance spéciale

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE clore cette séance spéciale à 12 h 10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le maire,

Le directeur général et greffier-trésorier,

Pierre Fontaine

François Giasson